

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20251812_82/690
	Du 18 décembre 2025 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 25 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : URBANISME- Vente parcelle BC 278	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Agnès GHELFI pouvoir à Sophie ESCUDIER ; Laurence MARTIN pouvoir à Loïc CODOU Etaient absents excusés sans procuration : Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par courrier reçu le 31 juillet 2024, Monsieur POUW Johannes a sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle communale section BC n° 278.

Vu l'évaluation effectuée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard en date du 04 mai 2025, fixant la valeur vénale du terrain à 3 300,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 3 mars 2025.

Vu le courrier en date du 20 novembre 2025 de Monsieur POUW Johannes confirmant son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle.

Le rapport de Monsieur Cyril GUERRE entendu.

Il est proposé de vendre la parcelle communale, située lieu-dit « Les châtaigniers », cadastrée section BC n° 278 d'une superficie de 2 200 m² en zone N du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Caveirac au prix de 3 300,00 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE.

DECIDE de vendre la parcelle communale, cadastrée BC 278 d'une superficie 2 200 m² à Monsieur POUW Johannes au prix de 3 300,00 € net vendeur. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 22 décembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Pascal MIARD



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>